



Refus de mon employeur de respecter notre accord

Par **Hirsute**, le **23/07/2012** à **14:26**

Bonjour,
Voici 5 mois, j'ai accepté, pour dépanner mon employeur, de travailler temporairement en équipe de nuit.
J'avais signé pour une date de fin au 3 août, et nous nous étions mis d'accord pour que je passe ensuite dans l'équipe de mon choix (alterance matin/après-midi).
La semaine dernière le directeur me convoque pour me dire qu'il refuse que je quitte l'équipe de nuit au retour de mes vacances. Et me menace d'un licenciement si je n'obtempère pas.
Est-il dans son droit, en sachant que je n'avais signé aucun papier disant que je repassais d'équipe de jour ?
Merci de vos réponses

Par **pat76**, le **27/07/2012** à **17:17**

Bonjour
Dans votre contrat de travail il est précisé que vous travaillez de nuit ou de jour ?
Vous avez vu le médecin du travail avant de commencer à travailler la nuit ?
L'avenant de vous avez signé spécifie bien que vous serez en équipe de nuit jusqu'au 3 août ?
Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise ?